RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS - « QUI EST ANDRÉ ? »

Article 1 - Organisateur

L'association ARCOPRO – Association des Commerçants, Artisans et Professionnels de Saint-André-lez-Lille, association loi 1901, dont le siège est situé 32 rue Brune, 59350 Saint-André-lez-Lille, organise le jeu « Qui est André ? ». La conception et la mise en œuvre de la campagne sont réalisées avec l'accompagnement de La Boîte à Meuh. Pour toute question concernant l'opération, l'organisateur peut être contacté à l'adresse suivante : asso.arcopro@gmail.com ou au 06 62 16 00 43.

Article 2 - Objet de l'opération

« Qui est André ? » est une opération ludique et collective portée par ARCOPRO et ses adhérents, du 26 octobre au 18 décembre 2026. À travers des affiches et des témoignages diffusés chez les adhérents, les participants sont invités à découvrir qui est André et ce qu'il représente. Cette opération vise à valoriser la dynamique collective des acteurs de Saint-André-les-Lille.

La réponse sera dévoilée à l'issue de l'opération.

Article 3 - Durée

Le jeu est ouvert du 26 octobre 2026 au 18 décembre 2026 inclus.

Toute participation reçue après la date et l'heure de clôture du jeu ne pourra pas être prise en compte.

Article 4 - Conditions de participation

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Pour participer, il suffit de scanner le QR code présent sur les supports de l'opération et de compléter le formulaire de participation. Toute participation incomplète, frauduleuse, manifestement erronée ou ne respectant pas les conditions du présent règlement pourra être écartée.

Article 5 - Principe du jeu

Les participants sont invités à prendre connaissance des différentes anecdotes diffusés dans le cadre de l'opération et à répondre à la question : « Qui est André ? ». En scannant le QR code, ils accèdent à l'espace digital où plusieurs réponses leur sont proposés, les participants doivent indiquer leurs choix et renseigner les champs obligatoires qui permettront leur participation au tirage au sort final. Pour être prise en compte, la participation doit être complète et respecter les conditions prévues au présent règlement.

Article 6 - Désignation du ou des gagnants

À l'issue du jeu, les gagnants seront désignés par tirage au sort.

Le tirage au sort aura lieu le *mardi 5 janvier 2027*.

Les gagnants seront contactés grâce aux coordonnées renseignées lors de leur participation.

Article 7 - Dotation

Le jeu permettra de remporter différents lots proposés par les adhérents de l'association ARCOPRO.

Les lots ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces ou contre un autre lot, sauf décision de l'organisateur.

Les lots seront à récupérer chez FrancePareBrise Saint-André-Lez-Lille lors d'un moment convivial de remise de prix le *mercredi 13 janvier à 18h.*

Article 8 - Données personnelles

Dans le cadre du jeu, l'organisateur collecte et traite les données personnelles nécessaires à la gestion des participations et à l'attribution des lots.

Les données collectées sont limitées aux informations nécessaires au fonctionnement du jeu et peuvent notamment comprendre :

- prénom ;
- adresse e-mail ;
- réponse apportée au jeu.

Ces données sont utilisées pour :

- enregistrer et gérer les participations ;
- vérifier les conditions de participation ;
- identifier le ou les gagnants ;
- contacter le ou les gagnants ;
- assurer la remise du ou des lots ;
- gérer les éventuelles réclamations relatives au jeu.

Les données collectées dans le cadre du jeu ne sont pas utilisées à des fins de prospection commerciale sans le consentement du participant lorsque celui-ci est requis.

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS - « QUI EST ANDRÉ ? »

Article 9 - Destinataires des données

Les données personnelles sont accessibles uniquement aux personnes habilitées par ARCOPRO dans le cadre de l'organisation et de la gestion du jeu. La Boîte à Meuh pourra accéder aux données lorsque cela est nécessaire à la conception, à la gestion ou à la mise en œuvre technique de l'opération.
Les éventuels prestataires intervenant dans le cadre du jeu n'accèdent qu'aux données nécessaires à l'exercice de leur mission et sont soumis aux obligations applicables en matière de protection des données personnelles.

Article 10 - Durée de conservation

Les données collectées dans le cadre de la participation au jeu sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de l'opération, à la désignation et à la remise du ou des lots ainsi qu'au traitement des éventuelles réclamations. À l'issue de cette période, les données sont supprimées ou anonymisées, sauf obligation légale imposant une conservation plus longue. Les données utilisées pour des communications commerciales sont conservées conformément aux règles applicables à cette finalité. La CNIL rappelle que les données personnelles ne peuvent pas être conservées indéfiniment et qu'une durée doit être déterminée en fonction de la finalité du traitement.

Article 11 - Droits des participants

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, les participants disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données ainsi que, selon les conditions prévues par la réglementation, d'un droit d'opposition, de limitation et de portabilité.
Pour exercer leurs droits, les participants peuvent contacter :
ARCOPRO - 32 rue Brune - 59350 Saint-André-lez-Lille - asso.arcopro@gmail.com
Les participants peuvent également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Article 12 - Sécurité des données

ARCOPRO et les éventuels prestataires intervenant dans le cadre de l'opération mettent en œuvre les mesures appropriées afin de protéger les données personnelles contre les accès non autorisés, la perte, la destruction ou toute utilisation non prévue.

Article 13 - Responsabilité

ARCOPRO et La Boîte à Meuh ne sauraient être tenues responsables en cas de problème technique indépendant de leur volonté empêchant ou perturbant la participation au jeu.
ARCOPRO se réserve la possibilité de modifier, reporter, prolonger ou annuler l'opération en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté. Toute modification du règlement fera l'objet d'une information des participants selon les modalités appropriées.

Article 14 - Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
Le règlement est disponible gratuitement sur simple demande auprès d'ARCOPRO, à l'adresse suivante : asso.arcopro@gmail.com
Il est mis à disposition sur la page dédiée au jeu accessible via le QR code de l'opération.

Article 15 - Réclamations

Toute réclamation relative à l'organisation ou au déroulement du jeu devra être adressée à ARCOPRO à l'adresse suivante : asso.arcopro@gmail.com
Les réclamations devront être formulées dans un délai d'un mois suivant la clôture du jeu.

Article 16 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter du 26 octobre 2026 et s'applique pendant toute la durée de l'opération.
Fait à Saint-André-lez-Lille, le

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Dernière mise à jour : 06/10/26

Le jeu « Qui est André ? » est organisé par l'association ARCOPRO et ses adhérents, située 32 Rue Brune, 59350 Saint-André-lez-Lille.

Quelles données sont collectées ?

Vous pouvez jouer à « Qui est André ? » sans créer de compte et sans communiquer de données personnelles.
Si vous choisissez de participer au tirage au sort, nous pouvons vous demander :

- votre prénom ;
- votre adresse e-mail ;
- votre numéro de téléphone, uniquement si nécessaire à la remise du lot.

Le jeu peut également enregistrer des données techniques et statistiques liées à son utilisation, notamment le QR code scanné, la réponse choisie, ainsi que la date et l'heure de participation.

Pourquoi ces données sont-elles utilisées ?
Elles servent uniquement à :

- faire fonctionner le jeu ;
- mesurer la participation à la campagne ;
- gérer le tirage au sort et contacter les gagnants ;
- assurer le bon fonctionnement et la sécurité du site.

Vos données ne sont pas vendues à des tiers et ne sont pas utilisées à des fins commerciales sans votre accord.

Combien de temps sont-elles conservées ?
Les données sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, puis supprimées ou anonymisées.
Durée précise : 4 mois à partir du début de l'opération.

Vos droits
Conformément à la réglementation sur la protection des données, vous pouvez demander l'accès, la rectification ou la suppression de vos données, ainsi que l'exercice des autres droits prévus par la réglementation.

Pour toute demande :
pierreyves@laboiteameuh.com

Cookies
Le site utilise uniquement les cookies nécessaires à son fonctionnement.